



# Mairie de Saint-Martin-De-Valamas

## LETTRE D'INFORMATIONS SEPTEMBRE 2019

Saint-Martin-de-Valamas, le 30 août 2019

### **SECHERESSE : Mesures de restriction des usages de l'eau sur les rivières d'Ardèche**

Le Préfet de l'Ardèche, par **arrêté préfectoral n° 07-2019-08-26-002 du 26 août 2019**, a maintenu au niveau « **ALERTE RENFORCEE** » les bassins hydrographiques :

- de l'Eyrieux-Ouvèze
- de l'Ardèche, de la Loire-Allier, du Doux

**En conséquence les restrictions d'usage de l'eau suivantes sont applicables quel que soit le type de ressource sollicité (réseau d'eau potable, forage, prélèvement en rivière, sources...)** :

- **Arrosage des jardins potagers et des espaces sportifs autorisé :**
  - **trois jours par semaine (autorisé mercredi, vendredi et dimanche)**
  - **et 3 heures par jour (autorisé entre 19h et 22h)**
- **Lavage des voitures interdit hors des stations professionnelles (sauf pour les véhicules sanitaires, alimentaires, techniques ou liés à la sécurité)**
- **Le premier remplissage des piscines est interdit. Le remplissage complémentaire des piscines n'est autorisé qu'entre 20h et 9h**
- **Usage de l'eau à des fins agricoles : voir détail des mesures dans l'arrêté préfectoral affiché en Mairie**

De plus amples informations peuvent être obtenues par consultation de l'arrêté préfectoral n° 072019-08-26-002 du 26 août 2019 en Mairie ou sur le site internet de la Préfecture de l'Ardèche : <http://www.ardeche.gouv.fr> à la rubrique « Espace presse/communiqués de presse »  
Mais également auprès de la Direction Départementale des Territoires Service Environnement/Pôle Eau au 04.75.65.50.00

### **CONCOURS de PETANQUE USSM – Challenge Seb Dugua**

**Vendredi 6 septembre 2019 au stade, l'USSM organise le 1<sup>er</sup> Challenge Seb Dugua – Concours de pétanque en doublettes formées**

**Inscriptions à partir de 17 heures – Tirage à 18h30 précises**

**Dotation 200 € + Mises + Coupes – Buffet Buvette**

### **FORUM DES ASSOCIATIONS**

**Samedi 7 septembre 2019 de 9h à 13h, salle de la Palisse à Le Cheylard.** Vous pourrez tester les activités lors d'ateliers découverte proposés de 10h à 16h, dans le cadre de la journée sports loisirs. Renseignements au 04 75 29 19 49 – [accueil@valeyrieux.fr](mailto:accueil@valeyrieux.fr)

### **ASSOCIATION FUN FITNESS**

**A partir du 2 Septembre 2019**, l'association vous propose à nouveau un cours de **Zumba et Zumba Step**, tous les **lundis de 19h à 20h, à la salle de danse, impasse du Moulinage, quartier Le Pont**. Un cours gratuit vous sera proposé.

Pour tous renseignements ou inscription, veuillez contacter Nelly au 06 32 08 10 13 ou à l'adresse mail suivante [nelly.m.zumba@gmail.com](mailto:nelly.m.zumba@gmail.com)

Venez nombreux pour partager un bon moment de détente avec nous.

### **CHORALE « Les Petites Notes de Rochebonne »**

LES PETITES NOTES DE ROCHEBONNE reprennent leurs répétitions. La chorale des PETITES NOTES DE ROCHEBONNE, reprennent les répétitions le **mardi 3 septembre à 18H**. Ces répétitions se tiennent **tous les mardis à 18h à la salle des associations au Pont**. Notre répertoire est très varié : reprises de chansons de variétés actuelles ou plus classiques, Cabrel, Aznavour, Adamo, Soprano Kyo ..... avec des adaptations de notre chef de chœur Christophe Atxer. Tout le monde peut chanter dans une chorale, il suffit d'aimer la musique. Nous serons heureux d'accueillir de nouveaux choristes pour la nouvelle saison. Vous pouvez venir assister à une répétition pour vous faire une idée, sans engagement. Contacts : Martine Blassenat Présidente : 06 03 72 36.15 Christophe Atxer Chef de chœur 06.67.53.41.91

### **MINE DE COULEURS :**

Reprise des cours Dessin-peinture le **lundi 9 septembre, 18h 19h30 enfants ados 18h30 20h30 adultes, salle du pont.**

### **ADMR**

C'est la rentrée, le Club ADMR vous propose de nouvelles activités !

**Mardi 17 septembre à 14h30 salle du pont : Atelier confiance et estime de soi**

**Mardi 24 septembre à 14h30 salle du pont : Atelier Dépistage (conseil dépistage contre les cancers)**

**A partir du Mardi 1<sup>er</sup> octobre à 14h30 salle du pont : cycle Gym douce, relaxation.**(1 mardi sur 2, sur 10 séances)

Renseignements au 06 48 99 08 73

### **CENTRE DE LOISIRS Les mercredis de septembre 2019**

**04/09 :** C'est la rentrée + fais pas ci, fais pas ça ! / C'est encore un peu les vacances !!!

**11/09 :** Déco « Bienvenue » / Jeux extérieurs

**18/09 :** « Les monochromes » / Atelier culinaire

**25/09 :** Les mandalas d'automne / balade et cueillette automnale

**Les horaires d'ouverture sont 7h15 / 12h15 + pause déjeuner et de 13h15 / 17h15.** Pour tous renseignements complémentaires tél : 04.75.30.48.92

### **SECOURS CATHOLIQUE**

En septembre l'accueil du vendredi reprend donc **les vendredis 6 et 20 septembre de 14h15 à environ 17h30**, c'est ouvert à tous. Le **samedi 7 septembre** la boutique sera ouverte toute la journée.

Les mardis et jeudis toujours les mêmes horaires, boutique solidaire ouverte à tous, n'hésitez pas

## FLEUR DE VIE

L'association Fleur de vie fait sa rentrée **le 20 septembre**.

Les **vendredis à la salle de danse du pont à St Martin de Valamas** : danse tzigane et gitane de **18h à 19h** / conscience corporelle de **19h à 20h** et danse africaine de **20h à 21h** avec musiciens. **Nouveau: danse tzigane et gitane le mardi de 19h30 à 21h !**

Cours d'essai gratuit ! Venez essayer ! Renseignements au 06 44 31 14 34.

## QI GONG et TAIJI QUAN

Porte ouverte (gratuite) le **jeudi 26 septembre de 18h à 19h30**.

Début des cours le **jeudi 3 octobre salle du Pont**.

Contact : Brigitte Bailleul ; téléphone : 0683474043 ; email : [l-orchidee@orange.fr](mailto:l-orchidee@orange.fr).

## PERMANENCE CPAM PRIVAS à la MAISON DE SANTE

Permanence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie à la **Maison de Santé, le 2ème et le 4ème jeudi de chaque mois, de 9h à 12h**.

## JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE - Samedi 21 septembre et dimanche 22 septembre 2019

Cette édition 2019 des Journées européennes du patrimoine permet aux Saint-Martinois et à toute personne curieuse d'histoire et d'architecture locale de découvrir ou redécouvrir gratuitement les lieux historiques de la commune ainsi que les actions de sauvegarde et restauration du patrimoine architectural conduites en 2019 : travaux à Rochebonne et vitraux de la Chapelle Saint Joseph.

**Samedi 21 septembre, toute la journée, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00** : A la **Salle polyvalente, impasse du moulinage**, exposition de photographies anciennes de Saint-Martin. Projection d'un diaporama retraçant 30 ans de petits et grands travaux réalisés par l'association *Les Amis de Rochebonne* pour la sauvegarde des Vestiges du Château de Rochebonne, un complément indispensable à la visite des vestiges du château que vous pourrez effectuer le dimanche 22 septembre.

**Dimanche 22 septembre matin, de 9h30 à 12h00** : Visite commentée du « **vieux village** » de Saint Martin de Valamas par Roger Dugua. Elle comprendra un point sur l'avancement du projet de rénovation de la Chapelle St Joseph et la présentation des vitraux. Rendez-vous à 9h30 devant la Mairie, place de la Mairie.

**Dimanche 22 septembre, après-midi, deux visites à 14h00 et à 16h00** (prévoir des chaussures adaptées) : Visite commentée des vestiges du Château de Rochebonne. Les actions conduites tout au long de l'année par l'équipe de bénévoles des Amis de Rochebonne, les derniers travaux de sauvegarde réalisés. Rendez-vous au château

## LE VILLAGE DES MUSICIENS

Le festival Le village des musiciens #12 a été une réussite!

Grand merci à tous les bénévoles, artisans & commerçants, donateurs & sponsors.

C'est la somme de toutes ces énergies qui a créé cette édition mémorable!

*L'équipe organisatrice LVDM*

## MEDIATHEQUE DES BOUTIERES- Communauté de communes Val'Eyrieux

Informations : 04-75-30-63-95, [mediatheque-stmartin@valeyrieux.fr](mailto:mediatheque-stmartin@valeyrieux.fr)

Ouvert : mardi, mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30, jeudi et samedi de 10h à 12h

Rappel: inscription gratuite pour les moins de 18 ans, individuel : 5€. Sauf mention contraire, toutes les animations proposées sont gratuites.

- **Bébés-lecteurs** La médiathèque organise une lecture pour les bébés

« Sauvages » **Samedi 28 septembre à 10h30** pour les enfants de 0 à 4 ans et leurs parents Entrée gratuite

## MODIFICATION SIMPLIFIEE DU REGLEMENT GRAPHIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 19 juin 2019, le conseil municipal a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme (suite à une erreur matérielle). Le dossier de modification simplifiée du règlement graphique du PLU sera mis à disposition du public en mairie, du 26 août 2019 au 25 septembre 2019 inclus, aux jours et heures d'ouverture habituels.

## DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES : du 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE au 31 DECEMBRE

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**.

Elle participe à : la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,

La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,

La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants : mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 55 82 22

A noter : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre).